

LA LETTRE

SANTÉ DE PRO BTP

2017 – www.probtp.com

■ Engagement



PRO BTP vous simplifie la santé

En choisissant PRO BTP, vous avez dit OUI à l'efficacité. Que vous soyez chef d'entreprise, artisan, salarié ou retraité... nous vous accompagnons au quotidien et vous apportons des solutions en accord avec vos besoins.



Avec 3,76 millions de personnes couvertes et plus de 2,8 milliards de cotisations collectées en 2016, PRO BTP se classe parmi les trois principaux acteurs du marché de la protection sociale. En matière de complémentaire santé collective, PRO BTP connaît un taux de résiliation particulièrement faible, inférieur à 1 %.

Et selon notre dernière étude, 88 % des salariés recommanderaient PRO BTP à leurs proches. C'est dire la fidélité et la confiance que vous nous accordez. Et pour cause ! Voilà 60 ans que nous mettons tout en œuvre pour vous simplifier la santé. Que vous soyez chef d'entreprise, artisan, salarié ou retraité, vous pouvez compter sur nous.

Solidité et accessibilité pour tous

Chez PRO BTP, nous avons adopté une gestion responsable. Nos coûts de gestion nous classent parmi les organismes les plus économes, selon le rapport annuel 2015 des services statistiques du ministère de la Santé. Avec PRO BTP, vous avez l'assurance de tarifs attractifs et stables sur la durée.

Conformité et simplicité pour les entreprises et les artisans

La complémentaire collective PRO BTP offre plusieurs niveaux de protection, allant du minimum légal couvrant le salarié seul à des garanties renforcées pouvant s'appliquer aux proches. Quel que soit votre choix, vous avez la certitude de bénéficier d'un contrat en tout point conforme à la réglementation en vigueur.

Services et personnalisation pour les particuliers

Les contrats de PRO BTP couvrent les besoins essentiels. En particulier les actes les plus coûteux : frais dentaires, optique, hospitalisation. Ils peuvent aussi garantir bien davantage, selon la formule retenue.

Les salariés, quant à eux, peuvent adapter leur couverture collective grâce à une surcomplémentaire individuelle. Réseau de professionnels de santé pour des tarifs maîtrisés, remboursements dans les 48h, tiers-payant, aides aux logements, renforcement des liens sociaux, outils numériques... tout est fait pour faciliter leur quotidien.

UN GROUPE 100% DISPONIBLE

- 9 directions régionales disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.
- 114 agences Conseil ouvertes 6 j/7. Accès libre le matin. Sur rendez-vous l'après-midi et le samedi matin, en appelant votre direction régionale.
- 170 conseillers vont à la rencontre des entreprises et des artisans dans toute la France. Rendez-vous sur simple appel téléphonique à votre direction régionale PRO BTP.
- probtp.com et son espace « Mon compte » pour gérer vos contrats en ligne.

Des aides pour financer la complémentaire BTP Santé des retraités

Pour faciliter l'accès aux soins, PRO BTP accorde aux retraités des réductions sur la cotisation de leur complémentaire. Elles sont liées à leur situation et/ou à celle de leur conjoint.

- Bénéficiaire de l'Aide pour la perte d'autonomie (APA): entre 20 et 50 €/mois si la personne ou son conjoint a plus de 60 ans. Le montant est fonction du degré de dépendance. Si vous êtes concerné, contactez votre direction régionale;
- à défaut, bénéficiaire d'une pension de retraite Arrco exonérée de CSG/CRDS: réduction de 10 €/mois pour une personne seule et de 20 €/mois pour un couple;
- à défaut, ancienneté d'au moins 30 ans dans le BTP (à partir de la durée d'affiliation à BTP-PRÉVOYANCE en tant que salarié): réduction de 5 €/mois pour une personne seule et de 10 €/mois pour un couple.

Ces réductions sont non cumulables.

Faciliter l'accès aux soins des adhérents en grande difficulté

Vous vous trouvez dans une situation de vulnérabilité du fait d'une maladie ou d'un accident? Vous devez faire face à des charges exceptionnelles nécessitant une intervention urgente? Depuis janvier 2017, PRO BTP peut vous aider à régler vos dépenses exceptionnelles de santé ou celles de vos ayants droit, en complément des prises en charge de votre régime de base et de votre contrat BTP Santé. Nos aides financières, plafonnées à 5 000 €, seront accordées, au cas par cas, après examen de chaque situation et sur la base de justificatifs (factures, devis, etc.). Elles concernent des postes essentiels de dépense, à l'exclusion de toutes prestations d'esthétique ou de confort. Pour en bénéficier, vous devez faire une demande écrite auprès de votre direction régionale.



Des frais parmi les plus bas du marché

Les frais de gestion et d'acquisition des contrats BTP Santé recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser, les souscrire et les gérer, c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur. Le taux global des frais de gestion et d'acquisition des contrats BTP Santé de BTP-PRÉVOYANCE⁽¹⁾ en 2016 est de 10,73 %, un des taux les plus bas pratiqués par les organismes de complémentaire santé en France.

LES TAUX DE GESTION

10,73 % PRO BTP (BTP-PRÉVOYANCE en 2016)	20 % Mutuelles
16 % Autres institutions de prévoyance	22 % Sociétés d'assurance

(1) Institution de prévoyance du groupe PRO BTP.
Source : drees.solidarité-sante.gouv.fr/IMG/pdf/37.pdf

NOUVEAU

L'Optam remplace le Cas

Depuis le 1^{er} janvier, l'Option pratique tarifaire maîtrisée (Optam) et l'Option pratique tarifaire maîtrisée, chirurgie et obstétrique (Optam-CO) remplacent le Contrat d'accès aux soins (CAS).

Objectif : favoriser l'accès aux soins et poursuivre l'encadrement des dépassements d'honoraires de certains professionnels. Pour savoir si un professionnel est signataire de ce dispositif, rendez-vous sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

À noter

Vos options santé s'adaptent

Face aux nouvelles attentes que vous avez exprimées, nous avons amélioré les garanties pour certaines options. Pour faire le point sur votre contrat, rendez-vous sur votre espace abonné probtp.com

Digital



Vos contrats santé à portée de main

Pour simplifier la gestion de vos contrats et vous aider à maîtriser vos dépenses, PRO BTP met à votre disposition plusieurs outils digitaux. À utiliser sans modération.

- **PRO BTP Santé**: carte de tiers payant sur votre smartphone (pour éviter de faire l'avance des frais), localisation des professionnels de santé partenaires de PRO BTP près de chez vous... et bien plus encore !

- **probtp.com**: pour suivre l'actualité de PRO BTP et découvrir l'ensemble de nos services. À votre disposition : un espace privé pour gérer vos contrats. Pour vous inscrire et gagner du temps dans vos démarches, rendez-vous dans la rubrique Mon compte. D'ici, vous pouvez aussi nous contacter par e-mail.

- **Des communautés** : twitter.com/PROBTP_Groupe, youtube.com/PROBTPchannel, linkedin.com/company/probtp-groupe

PRO BTP association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le code des Assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 074 384 – RCS PARIS

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468

